

Technicien Agricole (ex CCTAR) (niv 4 équivalent Bac Pro) (FPC (adulte) – apprentissage)



Une formation spécifique pour coordonner, gérer et entreprendre en agriculture

OBJECTIFS

Formation permettant la préparation d'un titre de niveau 4 (Capacité à l'installation). Formation au métier de responsable d'entreprise agricole / salarié hautement qualifié

PRÉ-REQUIS

Sous statut « adulte »

18 ans, arrêt de formation scolaire 6 mois avant le début de la formation : financement Pôle Emploi, Région, financement individuel et autres (nous contacter).

Sous statut « apprenti »

18 ans, si moins demande d'admission au bloc de compétence « entreprenariat », salarié d'entreprise

MODALITÉS D'ACCÈS

Positionnement du stagiaire, satisfaire aux tests d'entrée.

Réaliser un entretien oral.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules de ressources de base (expression, communication, EPS, mathématiques, informatique,)

Modules d'enseignement professionnels

(comptabilité et gestion agricole, économie, sciences de l'agronomie, de la phytotechnie, et de la production animale)

Domaine projet –action

(animation sociale, dossier technique, rapport de stage, cas concret)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Sous statut « adulte »

26 semaines au centre de formation
16 semaines en stage dont 9 en exploitation de production et 7 possibles en OPA ou autre exploitation.

Sous statut « apprenti »

Classe de 1ère année : 16 semaines à la MFR, 26 semaines en entreprise.
Classe de 2^{ème} année : 19 semaines à la MFR, 25 semaines en entreprise.

COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES VISÉES

- ✓ Pilotage stratégique de l'entreprise agricole
- ✓ Conduite des processus de production
- ✓ Négociation, concertation et élaboration d'un projet

Technicien Agricole (ex CCTAR) (niv 4 équivalent Bac Pro) (FPC (adulte) – apprentissage)

- ✓ Gestion et administration de l'entreprise
- ✓ Organisation du travail et des ressources humaines

MODALITÉS D'ÉVALUATION

3 blocs de compétences (2 évalués en cours de formation (blocs 1 et 2) et un examen final (bloc3)

Bloc 1 : Coordination, conduite durable et développement des activités agricoles de l'entreprise (dossier diagnostic d'une activité, évaluation professionnelle des maîtres de stage ou d'apprentissage)

Bloc 2 : Gestion des relations, de la situation économique et financière de l'entreprise agricole (activité d'animation, épreuve écrite d'un cas de gestion)

Bloc 3 : Entrepreneurat : Diagnostic et projet d'entreprise (rapport de stage) et cas concret d'entreprise sur site.

Validation soumise au jury final composé de 100% de professionnel (50% de techniciens +50% d'agriculteurs)

GRATIFICATION/RÉMUNÉRATION

Sous statut « adulte »

La gratification est sous la responsabilité du maître de stage

Sous statut « apprenti »

Fonction de la grille de rémunération de l'apprentissage en vigueur.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de cours et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap (contactez notre référent handicap)

MÉTIERS VISÉS/POURSUITE D'ÉTUDES

Salariat ou installation en entreprise agricole
Technicien qualifié
Responsable d'atelier de production
Réalisation d'un certificat de spécialisation (CS)
Poursuite d'études supérieures : BTS (ACSE, PA, ...)

TARIFS/HEBERGEMENT

Sous statut « adulte »

Formation gratuite (financée par le conseil régional). Participation frais examen : 26 €
Frais de scolarité, restauration et d'hébergement : nous contacter

Sous statut « apprenti »

Formation gratuite,
Aide aux 1^{er} équipements
Aide à la restauration et l'hébergement
Aide au permis de conduire
Frais d'hébergement et de restauration : nous contacter

CONTACTS

Coordonnateur TA et responsable FPC et apprenti 2^{ème} année

Emmanuel Cary – 02.33.30.68.50
emmanuel.cary@mfr.asso.fr

Responsable classe de Première

Bruno Gana – 02.33.30.68.50